

France Service déménagement pour mieux vous accueillir



France Service déménagement pour mieux vous accueillir

Déménagement du bureau France Services de Mirande

France Services de Mirande déménage à compter du mercredi 12 janvier.

Il ne partira cependant pas bien loin et changera seulement de côté de cour en intégrant les anciens locaux du CIAS. Un double accès soit par la mairie et le square de l'Europe soit par l'avenue Saint-Roch. Vous pourrez donc y retrouver à partir de mercredi prochain, les deux conseillères habituelles Beatrice Dangays et Isabelle Desmares aux heures d'ouverture habituelles. à savoir du lundi au jeudi de 9 h à 12h 00 et de 14h 00 à 16h 30 ainsi que le vendredi de 9h 00 à 12h 00 et de 12h 30 à 16h 30.

Gérés par la Communauté de Communes Cœur d'Astarac en Gascogne, les bureaux France Services vous accueillent et vous accompagnent pour vous aider dans vos démarches administratives quotidiennes comme celles liées à votre santé, à la famille, aux retraites ou allocations, au logement, à vos impôts, à vos remboursements, etc.

Contact téléphonique 05 62 66 86 87

Deux autres accueils France Services sont également gérés par la communauté de communes Coeur d'Astarac en Gascogne à Miélan et à Montesquiou.

France services : pour quels services ?

Démarches administratives liées à la situation fiscale, la santé, la famille, la retraite ou l'emploi... Les espaces France services permettent aux usagers d'accéder à un bouquet de services du quotidien. Dans chaque France services, il est possible de solliciter les services **de l'État ou de partenaires de l'État** :

- La Direction générale des finances publiques
- Le ministère de l'Intérieur
- Le ministère de la Justice
- La Poste
- Pôle emploi
- La Caisse nationale des allocations familiales
- L'assurance maladie (CPAM)
- L'assurance retraite
- La mutualité sociale agricole (MSA).

Au-delà de ce socle de services garantis, les collectivités peuvent déployer des offres de services complémentaires. De nouveaux partenariats sont prévus par l'État pour enrichir en continu l'offre de services.

France services : pour quelles démarches ?

Les agents France services sont formés pour apporter des réponses adaptées à chaque situation individuelle. Ils délivrent une offre diversifiée de prestations dans le champ des services cités-dessus :

- une information de premier niveau (réponses aux questions, accompagnement des démarches administratives du quotidien comme la déclaration de revenus, la gestion du prélèvement à la source, le renouvellement des papiers d'identité, du permis de conduire et de la carte grise...)

- un accompagnement au numérique pour en favoriser l'apprentissage et en développer les usages (création d'une adresse e-mail, impression ou scan de pièces nécessaires à la constitution de dossiers administratifs...)
- une aide aux démarches en ligne (navigation sur les sites des opérateurs, simulation d'allocations, demande de documents en ligne...)
- des prestations de conseils pour la résolution des cas complexes en s'appuyant sur un correspondant au sein des réseaux partenaires.